

Fiche d'information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2016 DE LA COMMISSION en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des dispositifs d'affichage électronique

Nom du fournisseur ou marque commerciale. LE CHAI

Adresse du fournisseur: -

Référence du modèle: LSV4740H

Type d'appareil de réfrigération:

Appareil à faible niveau de bruit:	Non	Type de construction:	-
Appareil de stockage du vin:	Non	Autre appareil de réfrigération:	Non

Paramètres généraux du produit:

Paramètre	Valeur	Paramètre	Valeur
Dimensions hors tout (millimètres)	Hauteur	Volume total (dm ³ ou l)	-
	Largeur		
	Profondeur		
IEE	-	Classe d'efficacité énergétique	
Émissions de bruit acoustique dans l'air [dB(A) re 1 pW]	-	Classe d'émission de bruit acoustique dans l'air	
Consommation d'énergie annuelle (kWh/an)	-	Classe climatique:	-
Température ambiante minimale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté	-	Température ambiante maximale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté	-
Réglage hiver	Non		

Paramètres des compartiments:

Type de compartiment	Paramètres et valeurs de compartiment			
	Volume de compartiment (dm ³ ou l)	Réglage de température recommandé pour un stockage optimisé des denrées alimentaires (°C) Ces réglages ne doivent pas être en contradiction avec les conditions	Pouvoir de congélation (kg/24h)	Defrosting type (auto-defrost=A, manual defrost=M)

		de stockage prévues à l'annexe IV, tableau 3			
Garde-manger	Non	-	-	-	-
Stockage du vin	Non	-	-	-	-
Cave	Non	-	-	-	-
Denrées alimentaires fraîches	Non	-	-	-	-
Denrées hautement périssables	Non	-	-	-	-
Sans étoile ou fabrication de glace	Non	-	-	-	-
1 étoile	Non	-	-	-	-
2 étoiles	Non	-	-	-	-
3 étoiles	Non	-	-	-	-
4 étoiles	Non	-	-	-	-
Zone 2 étoiles	Non	-	-	-	-
Compartiment à température variable	-	-	-	-	-
Paramètres de la source lumineuse:					
Type de source lumineuse			-		
Classe d'efficacité énergétique			-		
Durée minimale de la garantie offerte par le fabricant: -					
Informations supplémentaires:					
Lien internet vers le site web du fabricant où se trouvent les informations visées au point 4 a) de l'annexe du règlement (UE) 2019/2019 de la Commission: -					